N° 274 — 168e année | Un numéro : 5 centimes | Vendredi 23 Novembre 1906

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

& du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville ..... fr.	8.—	4.—	2.—
Hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse	9.—	4.50	2.25
Etranger (Union postale).	25.—	12.50	6.25

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus.
Changement d'adresse, 50 ct.
ON S'ABONNE A TOUTE ÉPOQUE
Bureau : 1, Temple-Neuf, 1
Vente au numéro aux kiosques, dépôts, etc.

Casier Postal N° 5755

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche.

Téléphone N° 207

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Organe général de Publicité et Journal quotidien pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes.

ANNONCES c. 8

Du canton : 1re insertion, 1 à 3 lignes 50 ct.
4 et 5 lignes..... 65 ct. 6 et 7 lignes 75 »
8 lig. et plus, 1re ins., la lig. ou son espace 10 »
Insert. suivantes (répét.) » » 8 »
De la Suisse et de l'étranger :
25 ct. la lig. ou son espace. 1re ins., minim. 1 fr.
N. B. — Pour les avis tardifs, mortuaires, les réclames et les surcharges, demander le tarif spécial.
Bureau : 1, Temple-Neuf, 1
Les manuscrits ne sont pas rendus

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE **SAINT-BLAISE**

La place de

Garde de nuit

est mise au concours, ensuite de démission honorable du titulaire.
Entrée en fonctions : le 1er décembre 1906.
Pour prendre connaissance du cahier des charges et des conditions, s'adresser à M. Eugène Berger, directeur de Police.
Les postulants sont invités à présenter leurs offres de service par lettre adressée au Conseil communal, d'ici au vendredi 23 novembre courant, à 6 heures du soir.
Saint-Blaise, le 15 novembre 1906.

Conseil communal.

COMMUNE DE **Corcelles-Cormondrèche**

La commune de Corcelles-Cormondrèche, fera vendre par voie d'enchères publiques, le mardi 27 novembre courant, les bois ci-après désignés, situés dans ses forêts.

252 ¼ stères sapin.
3 » foyard.
2198 fagots.
29 ¼ demi-toises mosets ronds.
18 ¼ tas de perches pour échalas.
187 billons, cubant 109 m³ 97.
27 charpentes, cubant 22 m³ 95.
5 lots dépouille,
6 tas de branches.

Le rendez-vous est à 9 heures du matin, à Montmollin.

Corcelles-Cormondrèche, 20 novembre 1906.

Conseil communal.

Vente de vignes rière Corcelles-Cormondrèche

Le **samedi 8 décembre 1906**, à 8 heures du soir, à l'**hôtel Bellevue, à Corcelles,** et pour sortir d'indivision, **les enfants de défunt Jules Huguenin** vendront, par enchères publiques, les vignes qu'ils possèdent dans ce territoire, savoir :

Article 934.	Sur le Creux, vigne de	561 m²	=	1	ouv.	562/1000
» 935.	» » »	259 »		0	»	736/1000
» 937.	Les Niclaudes, »	543 »		1	»	540/1000
» 1489.	» » »	415 »		1	»	137/1000
» 933.	» » »	548 »		1	»	470/1000
» 60.	» » »	1095 »		3	»	108/1000
» 61.	» » »	1447 »		3	»	916/1000
» 1069.	» » »	480 »		1	»	352/1000

Pour les conditions, s'adresser soit à **M. M.-E. Porret, avocat, à Neuchâtel,** ou au notaire **H. Auberson, à Boudry.**
L'échute sera donnée séance tenante. H 6225 N

MM. James de Reynier & Cie
1, Rue de la Place d'Armes 1
NEUCHATEL

Maison d'habitation, à vendre à Vieux-Châtel, comprenant 2 logements de 5 et 6 pièces avec jardin. Belle vue assurée. Conviendrait pour famille ou pensionnat.

Vente d'une maison

Pour sortir d'indivision, les hoirs de B. Basting exposeront en vente par voie d'enchères publiques, les étrangers appelés, l'immeuble qu'ils possèdent à Port-Roulant-Serrières, **article 4042 du cadastre de Neuchâtel, bâtiment, place et jardin de 470 mètres carrés.**
La maison est très bien construite et dans une belle situation ; elle renferme six logements avec toutes dépendances, loués à des prix modérés.
Assurance-incendie : 49,700 fr.
Rapport annuel : 3765 fr.
La vente aura lieu à l'hôtel de ville de Neuchâtel, salle de la Justice de Paix, **samedi 24 novembre 1906, à 11 heures du matin.**
Mise à prix résultant d'une offre ferme : 56,100 fr.
L'adjudication aura lieu séance tenante, en faveur du plus offrant.
S'adresser, pour visiter l'immeuble et pour les conditions, aux notaires E. Lambelet et G. Etter, et au soussigné chargé de la vente.
Neuchâtel, 16 novembre 1906.

Beaujon, notaire.

A VENDRE

Extraits de Malt du Dr Wander

40 ans de succès O. 3471

Chimiquement pur. Contre la toux et les catarrhes opiniâtres. .	Fr. 1.30
Crésoté. Employé avec grand succès contre la phtisie pulmonaire	» 2.—
A l'iodure de fer. Contre la scrofulose, les dartres, eczémas, etc.	» 1.40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques . . .	» 1.40
A la santonine. Excellent vermifuge pour enfants	» 1.40
Au Cascara. Excellent laxatif végétal pour femmes et enfants .	» 1.40
Maltosan. Nouvel aliment pour nourrissons atteints de troubles intestinaux. Grand succès.	» 1.75

Sucre de malt et bonbons de malt „Wander"
Très recherchés contre les affections catarrhales. — En vente partout.

COMMUNE des **Hauts-Geneveys**

VENTE DE BOIS

Le **samedi 24 novembre,** le Conseil communal des Hauts-Geneveys vendra, par voie d'enchères publiques et contre **paiement comptant,** les bois ci-après désignés exploités dans les forêts et pâturages communaux :

155 billons sapin,
166 charpentes,
28 charronnages hêtre et plane,
105 lattes.

Le rendez-vous est à 9 h. du matin à l'Hôtel de Commune.

Les Hauts-Geneveys, 17 novembre 1906. R 1033 N

Conseil communal.

IMMEUBLES

Vente de Vignes

à AUVERNIER

Le lundi 10 décembre 1906, dès 8 heures du soir, à l'hôtel du Lac, à Auvernier, et pour sortir d'indivision, les enfants de feu Jules Huguenin exposeront en vente par voie d'enchères publiques :

Cadastre de Auvernier

Art. 90. Lerin, vigne de 769 m² (2 ouv. 281/1000).
» 450. Sagnardes, vigne de 1031 m² (2 ouv. 927/1000).

L'échute sera donnée séance tenante.

Pour les conditions, s'adresser à MM. **Max-E. Porret, avocat, à Neuchâtel,** ou au notaire **H. Auberson, à Boudry,** chargé de la vente. H 6227 N

A vendre maison avec quatre logements. Terrasse. Jardin. Quartier tranquille et agréable près de la gare. — Demander l'adresse du n° 225 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel. c.o.

Pour cause de départ et de désassociation

LIQUIDATION GENERALE

de la maison **ULLMANN FRÈRES**

AUX DEUX PASSAGES

5, Rue Saint-Honoré et Place Numa Droz

Occasions extraordinaires pour achats d'articles d'hiver, soit :

Robes et Confections, Jupes et Jupons, Blouses et Lingerie chaude

pour DAMES et ENFANTS

vendus avec très grands rabais

Nous offrons nos toiles pur fil, demi-fil ou coton, pour draps et linge de corps, ainsi que les linges de cuisine et de toilette, les nappes et serviettes, les bazins, cretonne et limoges pour enfourrages dans les meilleures conditions.

Prix spéciaux pour hôtels, pensions, restaurants, trousseaux et Sociétés de couture

COUVERTURES DE LIT - TAPIS DE TABLE ET DE LIT - RIDEAUX

Vu ses prix très réduits, cette vente ne se fera **qu'au comptant** et ne durera qu'un temps très limité.

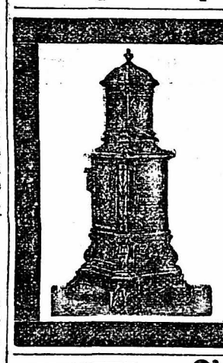

27, SABLONS, 27

CALORIE

POELERIE FUMISTERIE **Neuchâtel** INSTALLATIONS DE CUISINE

Chapellerie Robert Garcin
RUE DU SEYON 14 b

GRAND ASSORTIMENT DANS TOUS LES GENRES
Provenance des meilleures fabriques suisses et étrangères
PRIX TRES AVANTAGEUX

V. REUTTER Fils

Rue du Bassin 14
Téléphone 170 — Entrepôt en gare C. F. F.

Cokes Patents de la Ruhr :
Consolidation, calibre 40/60 et 60/100mm.
Autres premières marques de divers calibres, 20/40, 30/50, 40/60, 60/100mm, pour s'adapter exactement aux divers appareils de chauffage.
Anthracites belges :
Bonne Espérance Herstal, marque **Ancre,** sans rivale, et autres qualités de 1er choix.
Briquettes de lignite :
Remplacent avantageusement la tourbe dans n'importe quel foyer.
Houilles pour cuisines :
Braisette du **Hasard** (Belgique), sans aucune fumée, rendement calorique excessivement intense.
Houilles de **Bruay** et **de la Sarre,** à longue flamme, conviennent spécialement aux grands foyers.
Coke de gaz :
Diverses grosseurs ; très économique.

MAGASIN DU PRINTEMPS

Rue de l'Hôpital

Articles au rabais

Un lot de robes de chambre chaudes . .	Fr. 7.—
» » matinées Pyrénées.	» 5.—
» » jupes trotteur	» 12.—
» » jupons de dessous	» 5.—
» » de belles jaquettes drap et boléros astrakan. . . Fr. 10 et	» 15.—
» » jaquettes et mantes fillettes . .	» 6.—

c.o.

A vendre un **canapé** style empire et **cinq chaises usagées**
S'adresser Maillefer, 1.

Bonne tourbe
racineuse, garantie bien sèche, à vendre au prix de 20 fr. la bauche de 3 m³. — S'adr. Arnold Brauen, Ponts-de-Martel.

FROMAGES de dessert
Mont-d'Or
Roquefort véritable
Brie double crème
Mignons sarazins
Camemberts
Servettes
Bondons
Parmesan (fromage à râper)
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Épancheurs, 8

2 pianos
en bon état, contre garantie. 6, rue de la Place-d'Armes.

Rouge d'Angleterre
Sans rival pour rendre à l'argenterie et à la bijouterie l'éclat du neuf.
chez
PERRET-PÉTER
9, Epancheurs, 9

Vermouth de Turin
VÉRITABLE
à 1 fr. le litre
Se recommande,
J. Heckle, comestibles
6, Rue du Bassin, 6 - Téléphone 827

C'est le vrai moment
de faire une **CURE DE RAISIN**, ce qui est possible en toute saison, grâce au **Ferment pur et actif G. Jaquemin,** très efficace contre les boutons, clous, etc. En vente dans toutes les pharmacies. Brochure gratuite chez **Burmann & Cie, au Locle.**
Ne pas confondre avec des produits similaires.

MAGASIN DE LUSTRERIE
EUGÈNE FÉVRIER
Temple-Neuf - NEUCHATEL - Temple-Neuf

Pour la saison
GRAND CHOIX DE LUSTRERIE
LUSTRES ET APPLIQUES
Spécialité en
lampes à pied complètes
à prix très modérés
Abat-jour soie riches et simples
Verrerie électrique et verrerie pour gaz
Installation de
Lumière, sonneries, téléphones
— Devis à disposition —
La maison ne s'occupe que de ce genre d'articles et en fait sa spécialité.

FROMAGE BRÉVINE
par meule et au détail
MAGASIN PRISI
Hôpital 10

Tous les jours
Lièvre mariné
au vin, pour civet
Au magasin de comestibles
SEINET Fils
8, rue des Epancheurs, 8
c. o.

CONSOMMATION
Vins en bouteilles

BLANCS

Neuchâtel 1904	70 ct. la bout.	
Vaudois (Bougy Malessert) 1900	75 »	»

ROUGES

Neuchâtel 1904	1 fr. 35 la bout.	
Bordeaux, fr. 0.65, 1.05 et 2.35	»	
Saint-Emilion	fr. 1.20 la bout.	
Bourgogne vieux	» 0.75	»
Bourgogne Passe-tousgrains	» 1.35	»

(celui-ci surprendra chacun par sa qualité et son prix).

Mercurey	fr. 1.20 la bout.	
Arbois	» 0.65	»
Mâcon	» 0.75	»

le tout verre à rendre.

VINS OUVERTS
en excellentes qualités
à prix modérés
Echantillons gratis sur demande.

Fumier à vendre
A vendre de l'excellent fumier de bœufs, bien fait, à 8 fr. le mètre cube ou 22 ct. le pied, franco gare de Corcelles.
S'adresser aux Travaux Publics de la commune du Locle.

Librairie-Papeterie
James Attinger
NEUCHATEL
Ed. ROBERT-TISSOT
Pasteur
SERMONS
Broché, 3 fr. ; relié, 4 fr. 50.

ETRENNES
Soieries pour blouses, robes, cravates, ouvrages, depuis **1 fr. 70.**
Moires de toutes teintes.
Coupons depuis **20 c.**
Velours depuis **1 fr. 25.**
Grand choix de teintes de la **maison Grieder, Zurich,** chez **Mme Fuchs, Place-d'Armes 5, qui se recommande.**

JAMES ATTINGER
Librairie-Papeterie, Neuchâtel
Dès jeudi matin, 22 novembre, mise en vente d'un lot
d'ouvrages anciens
brochures, gravures, proclamations, almanachs
concernant Neuchâtel
ville et canton.

Epaules de Chevreuils
à **1 fr.** la livre
Gigots - Filets
Lièvres du pays
Lièvres d'Allemagne
à **75 cent.** la livre
Faisans dorés - Perdreaux
Perdrix - Bécasses - Cailles
Canards sauvages - Sarcelles
Pluviers, Vanneaux, Grives

POULETS DE BRESSE
Dindons - Canards - Oies
Pintades - Pigeons

SAUMON
au détail, **1 fr. 75** la liv.
SOLES - RAIE - TURBOT

Limande-Sole fr.	1.25 la livre	
Cabillaud	» —.70	»
Aigrefins	» —.70	»
Merlans	» —.60	»

Palées - Brochets - Perches
Bondelles - Lottes
HADDOCKS
CREVETTES FRAICHES
Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Épancheurs, 8
Téléphone 71

Cartes de visite
depuis 2 fr. 50 le cent
A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL
RUE DU TEMPLE-NEUF, 1

OCCASION
A vendre faute de place, une petite voiture genre Victoria, osier, quatre places, essieux patent, très légère, et un break léger, essieux patent, s'attelant à un et deux chevaux, les deux en très bon état et bon marché.
Chez Ed. Friedli, maréchal, à Saint-Blaise.

Beaux lièvres
75 cent. la livre
AU MAGASIN DE COMESTIBLES
P.-Ls SOTTAZ
rue du Seyon

LIQUIDATION
Magasin Koch
CHATEAU 2
Outils et fournitures pour serruriers, charpentiers, menuisiers, maçons, cordonniers, selliers, tapissiers, tonneliers, outils aratoires, chaînes diverses, pompes à eau Peugeot, tamis fer et laiton et toute la **quincaillerie** restant en magasin.

VARICES
jambes ouvertes, plaies, varicocèles, exzémas, etc., guérison certaine et prouvée par les
Thés Antivariqueux
1 fr. la boîte, et
Pommade Antivariqueuse
1 fr. 50 le pot
Envoi partout contre remboursement. **Em. Kornhaber,** herboriste diplômé, **Genève,** Tour-Maitresse 46.
H. 30,384 N.

Confiserie-Pâtisserie
C. Sperlé
Maison de la « Feuille d'Avis »
PIECES
à la
CREME
en tous genres

Mme A. GABUS
Librairie-Papeterie
Successeur de Timothée JACOT
5, faubourg de l'Hôpital
Textes moraves français et allemands pour 1907.
Almanach romand 1907.
Der Hinkende Bot 1907.
Schweizer Volksboten Kalender 1907.
Der Pilger aus Schaffhausen 1907.
Recueils de passages pour leçons de religion.
Ecriteaux bibliques français et allemands.
Papeteries simples et de luxe.

Librairie A.-G. Berthoud
NEUCHATEL
Vient de paraître :
Ed. ROBERT-TISSOT
pasteur
Sermons
avec une notice biographique et un portrait, un joli volume
broché 3 fr.,
relié toile tr. rouges 4 fr. 25.

AUX TROIS CHEVRONS
Bijouterie Horlogerie
Orfèvrerie Numismatique
A. JOBIN
NEUCHATEL

Au magasin de Comestibles
SEINET FILS
Rue des Épancheurs, 8
Malaga Brun Misa
Malaga Doré Misa
Moscatel Misa
Vin de Madère
à 1 fr. 30 la bouteille, verre perdu
Nous reprenons les bout. à 15 c.

Voir la suite des « A vendre » à la page deux

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

ADMINISTRATION de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

LOGEMENTS

A louer à l'Evole, logement de 4 belles chambres et dépendances. Jardin. — Conviendrait pour pension alimentaire. — Etude Brauen, notaire.

A louer pour Noël, un beau logement de 3 chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. J. Hämmerli, Rouge-Terre, St-Blaise.

Pour Noël ou plus tôt, on offre à louer, de préférence à **une** ou **deux personnes seules,** un bel appartement de **trois chambres** situé à **l'ouest de la ville.** — Véranda. — Jardin. Belle vue. — S'adresser **Etude Ed. Petitpierre, notaire.**

A louer dès le 24 juin 1907, aux Terreaux, bel appartement de 6 chambres confortables. Etude A.-N. Brauen, notaire.

A louer pour Noël 1906, un logement de deux chambres et alcove, bien situé au soleil. Prix 450 fr. S'adresser faubourg du Lac 17.

Pour cause imprévue, on offre à louer pour Noël prochain,

un logement de 5 pièces

avec petit jardin. S'adr. l'après-midi, Vieux-Châtel nº 21, au rez-de-chaussée. c.o.

A louer pour Saint-Jean 1907, un appartement de 6 pièces et dépendances, rue des Beaux-Arts, 2me étage. — S'adresser à la Société Technique.

Joli logement à louer pour Noël, 1er étage avec balcon. S'adresser boulangerie Jacot, Peseux. c. o.

A louer un logement de 3 chambres, avec balcon, jardin et dépendances. — S'adresser Vuillomenet, Vauseyon.

A louer pour tout de suite ou époque à convenir, un logement composé de trois chambres, cuisine et dépendances, situé aux Fahys. — Prix 35 fr. par mois. — S'adresser Etude Bourquin & Colomb, rue du Seyon 9.

Rue du Château 5. A louer pour le 24 novembre, petit logement de 2 chambres, cuisine et galetas. — S'adresser Etude Bourquin & Colomb, rue du Seyon 9.

Pour cas imprévu,

A LOUER

pour Noël, un logement de 4 chambres, cuisine et dépendances. Balcon. Vue sur le lac. S'adresser au magasin W. Schilli.

Pour Noël 1906, à louer dans une très belle situation, à Cortaillod, **un logement** de 4 chambres, balcon, cuisine avec eau sur l'évier, dépendances et jardin, **Vue splendide sur le lac et les Alpes.** — S'adresser à A. Porret-Keller, Les Cèdres, Cortaillod.

Bel appartement de 8 chambres

On offre à louer à des personnes soigneuses et tranquilles, pour St-Jean 1907, un bel appartement de **8 chambres**, bains, terrasse et balcon, ayant de vastes dépendances et jouissance d'une vue superbe, imprenable. La maison renferme **deux appartements** seulement; elle est construite avec **tout le confort** possible. c. o.

S'adresser pour tous renseignements à M. **Ed. Petitpierre, notaire,** rue des Epancheur 8.

A louer pour le 24 décembre prochain un petit appartement de **2 chambres** et dépendances, situé **rue des Poteaux.** S'adresser **Etude Petitpierre, notaire,** Epancheurs 8. c. o.

A louer, au centre de la ville, logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, 4me étage. Prix, 450 fr. par an. S'adresser Etude G. Etter, notaire, 8, rue Purry.

A louer, tout de suite ou pour époque à convenir, de beaux appartements de **4 chambres** et dépendances, jouissant de tout le **confort moderne,** situés sur la **rue de la Côte.** S'adresser **Etude Petitpierre, notaire,** Epancheurs 8. c.o.

PESEUX

A louer, tout de suite ou époque à convenir, 2 appartements de 3 chambres, cuisine et dépendances, eau, gaz, buanderie et jardin. S'adresser rue de Neuchâtel nº 23, 2me étage.

SERRIÈRES

A louer, pour fin décembre, joli logement de deux chambres, cuisine, galetas, lessiverie, avec dépendance: jardin. Prix, 360 fr. par an. S'adresser chez Ad. Aerni-Renold. c. o.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée, pour fin novembre. Chauffage central et électricité. Très belle vue. Beaux-Arts 14, 3me étage. c.o.

Chambre meublée pour monsieur rangé, Concert 4, 3me. c. o.

Jolie chambre meublée, rue des Beaux-Arts 13, 2me, à droite. c.o.

Chambre meublée, indépendante et chauffable. Faubourg de l'Hôpital 40, 1er étage. c. o.

Belle grande chambre meublée, pour une ou deux personnes, chauffage central, et une plus petite au 4me, bien meublée, soleil et belle vue. Pension si on le désire. Sablons 14, 3me à droite.

Chambre meublée à louer. Rue des Epancheurs 10. c. o.

Rue Louis Favre, à louer tout de suite une chambre mansardée. **Prix mensuel, 5 fr.** Conviendrait pour dépôt de meubles. S'adresser **Etude Petitpierre, notaire,** Epancheurs 8. c. o.

Jolie chambre meublée, au soleil. — Musée 4, plain pied, à gauche. S'y adresser de 12 h. à 2 h. et après 6 heures.

Poteaux nº 2, 3me étage, chambre meublée.

LOCAT. DIVERSES

BEAU MAGASIN

à louer au Faubourg du Lac pour Saint-Jean 1907. Conviendrait particulièrement pour un commerce d'épicerie. S'adresser Etude Ed. Petitpierre, notaire, 8, rue des Epancheurs. c. o.

ENTREPOTS

J'offre trois locaux à louer ensemble ou séparément, issue sur la route Gibraltar-Gare et raccordement avec la voie ferrée. S'adresser, pour visiter en gare et pour traiter, au bureau V. Reutter fils, rue du Bassin 14/16.

A louer, pour tout de suite ou époque à convenir, c.o.

un magasin

et dépendances, d'une surface de 87,00m², situé à l'Ecluse. S'adresser chez M. R. Convert, architecte, Orangerie 8, au 1er étage.

A louer immédiatement, ou pour plus tard, **un local** situé **au Rocher.** Conviendrait pour entrepôt. S'adr. **Etude Petitpierre, notaire,** Epancheurs 8. c. o.

Vastes locaux

à louer dès Noël, pour ateliers, magasins ou entrepôts, à proximité de la gare de Serrières, sur la nouvelle route Tivoli-Vauseyon.

S'adresser **Etude Ed. Petitpierre, notaire,** rue des Epancheurs 8. c.o.

DEMANDE A LOUER

On cherche en ville, pour Saint-Jean 1907, un logement bien situé, de 5 à 6 pièces. — Adresser les offres Etude Bonjour, notaire, Saint-Honoré 2.

Etudiant allemand cherche

chambre

(ou pension) dans famille chrétienne où il serait le seul étranger et pourrait s'exercer dans la conversation française. H. Müller, Marin.

OFFRES

Une demoiselle catholique, d'un certain âge, de très bonne famille, connaissant bien la cuisine et tous les travaux du ménage, désire place dans bonne famille neuchâteloise sans petits enfants, où elle aurait l'occasion de bien apprendre le français. Prière d'adresser les offres détaillées à Mlle H. Graber, Sursee (Lucerne).

PLACES

On cherche brave

JEUNE FILLE

de la Suisse française, comme aide de la maîtresse de maison. Bonne occasion d'apprendre l'allemand et éventuellement la cuisine. Vie de famille assurée. Gage suivant entente. Mme **E. Baumgartner,** Besenscheuerweg 10, Mattenhof, **Berne.** F.P.4045

On cherche pour **Zurich,** dans une maison particulière distinguée, une

fille de chambre

ayant déjà été en service et sachant bien coudre. Offres sous initiales Z. N. 11638 à l'agence de publicité **Rodolphe Mosse, Zurich.** M P 4042

On demande

UNE JEUNE FILLE

connaissant les travaux de ménage. Bon gage et bon traitement. S'adresser à Mme Bourquin-Dornier, Fleurier.

On cherche dans bonne famille de Zoug une

DOMESTIQUE

de bon caractère et connaissant les ouvrages d'un ménage soigné. Demander l'adresse du nº 358 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

On demande, pour le service de table et des chambres, une jeune fille soigneuse et active, sachant très bien raccommoder et coudre, ayant fait, si possible, un apprentissage de lingère ou couturière. Se présenter dimanche dans l'après-midi. — Demander l'adresse du nº 357 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

JEUNE FILLE

On demande une personne pour aider à la cuisine tous les samedis soir de 7-11 heures. Ecrire Casier postal 2769, Neuchâtel.

Jeune fille

est demandée pour ménage soigné. S'adresser à Mme Lambert, Beaux-Arts 5.

On cherche une

bonne cuisinière

pour pension. S'adresser à C. A. poste restante, Neuchâtel.

*Travaux en tous genres * * * * * * à l'imprimerie de ce journal*

On cherche pour

pour Montreux

une fille de confiance connaissant tous les travaux d'un petit ménage soigné. Bons gages. — Demander l'adresse du nº 339 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel. c.o.

EMPLOIS DIVERS

Jeune demoiselle, parlant les deux langues, cherche place de

demoiselle de magasin

Références à disposition. Demander l'adresse du nº 355 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Jeune homme, 27 ans, sachant trois langues, cherche place tout de suite comme

garçon de café

brasserie. S'adresser rue de l'Hôpital 7, à Charles Stucchi.

Dame anglaise, veuve avec jeunes enfants, habitant campagne environs **Montreux,** cherche pour 3 à 4 mois dès maintenant

au pair

une jeune demoiselle instruite, Suissesse française de bonne famille, comme

aide-compagne

Une musicienne aurait la préférence.

Envoyer offres sous chiffre **F 27150 L** à **Haasenstein & Vogler,** à **Lausanne.**

Typographe

au courant des travaux de ville, trouverait place stable chez Lutz-Berger, fab. de timbres, Beaux-Arts 17.

Bonne repasseuse

recommandée, cherche des journées. — S'adresser Rosine Gyger, Epancheurs 11.

Un

MÉCANICIEN-AJUSTEUR

est demandé pour petite mécanique. Gros salaire, mais capacités exigées. S'adresser fabrique de fournitures d'horlogerie, Chez-le-Bart (Neuchâtel).

On demande une

femme de journée

pour les samedis et lundis; prix 3 fr. 50 par jour. — S'adresser au bureau de la fabrique de chapeaux de paille, Jeanneret & Cie, St-Nicolas.

Une jeune personne se recommande pour des journées.

Rue Louis Favre 24, 2me.

Ensuite de démission honorable du titulaire, le poste de R 1020 N

GÉRANT

de la **Société de Consommation de Cernier** est au concours. Pour renseignements et conditions, s'adresser, avec références, à M. Hermann Bertholet, contrôleur de la Société, à Cernier, **jusqu'au 29 novembre 1906.**

Une dame bien au courant du commerce, cherche une

gérance ou succursale

ou place de première. Références et certificats à disposition. Adresser les demandes à l'Etude Roulet, notaire, rue du Pommier 9.

Nous cherchons des Agents

actifs et sérieux pour le placement d'articles nouveaux laissant de gros bénéfices. — Références sont demandées. — Ecrire sous chiffres H. 345 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Une bonne

sommelière

cherche place dans bon café-restaurant. S'adresser chez Mme Steffen, Nidau nº 1, près Bienne.

On cherche un

bon tailleur

connaissant la coupe. Demander l'adresse du nº 298 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Une jeune fille parlant allemand, français, anglais, cherche place de

demoiselle de magasin

ou **femme de chambre**

pour tout de suite ou 1er décembre. Ecrire à S. J. 344 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Blanchisseuse-Repasseuse

cherche encore quelques journées. Crèmerie 13, rue de l'Hôpital.

PERDUS

Oublié

un portemonnaie, Coutellerie Meier, St-Maurice 5. Le réclamer.

PERDU

Une ouvrière a perdu samedi matin à 7 h. ¼, de Vieux-Châtel à la Poste, un ridicule contenant une montre en or et des ciseaux.

Le rapporter contre récompense fabrique Jeanneret, Saint-Nicolas.

A VENDRE

Véritables Saucisses de Francfort

à 40 c. la paire

Saucissons de Gotha - Mettwurst
Saucissons au foie truffé

Au magasin de Comestibles

SEINET FILS

Rue des Épancheurs, 8

Téléphone 71 c. o.

NOUILLES aux œufs et au Lait

„SINGER"

Cuisson instantanée
Fabrication soignée
Haute valeur nutritive
Digestion facile D729

En vente chez: **Henri Gacond, Rodolphe Luscher, Porret-Ecuyer. H.-L. Otz fils, Auvernier.**

A vendre, faute d'emploi,

deux chars à pont

sur ressorts, dont un tout neuf, chez J.-H. Schlup, Industrie. c.o.

EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE

aux hypophosphites de chaux et de soude. Employée avec succès depuis plusieurs années et recommandée spécialement pour les enfants.

Pharmacie F. JORDAN

Médaille d'argent:
Exposition nationale, Genève 1906

LA BOUCHERIE POPULAIRE
ECLUSE, 20

Offre aux ménagères, de belles longes, rouelles, épaules et côtelettes de veau, à 85 ct. la livre.

Ragoût de veau à 75 ct. la livre. Grand choix de dépouilles de veaux, langues, cervelles, ris, foie, etc. Têtes de veaux à 70 ct. la pièce. Beau jeune bœuf extra à 70 et 80 ct. la livre. H 1510 N

Porc frais - Choucroute - Porc fumé

Téléphone 831. Se recommande.

Grand bazar

SCHINZ, MICHEL & Cie

PLACE DU PORT

PYROGRAVURE

Appareils complets pour pyrogravure, ainsi que tous accessoires: pointes platine, soufflerie, crayons, lunettes, etc.

Grand assortiment d'objets à pyrograver

Guéridons - Chaises - Cassettes - Fantaisies de tous genres - Petits meubles, etc.

La maison se charge de faire, d'après dessins et sur commande, tous les modèles de meubles ou autres dont on voudra bien lui confier l'exécution. Atelier spécial dans la maison. Ebéniste de 1er ordre.

Prière de donner les commandes avant la presse de fin d'année

On se charge aussi du polissage à prix modéré des objets terminés

Accessoires pour la peinture, la sculpture, le découpage, le cuir, la métalloplastie, etc.

Samedi 24 novembre

dès les 8 h. du matin

il sera vendu

sur le marché, en face du magasin de chaussures Hurni, de la belle viande de jeune bœuf 1re qualité, ainsi que de la viande de génisse 1er choix, au prix incroyable de 70 et 80 ct. la livre. Beau gros veau Ia qualité, seulement 75 et 85 ct. la livre. H 1509 N

Profitez!! Profitez!!

✚ PUAMINE ✚

nouveau **remède fortifiant** pour hommes de tout âge en cas d'affaiblissement prématuré. Brochure détaillée gratuite, adresse **case postale 12397, Bâle.** O 4709 B c. o.

ATTINGER FRERES, éditeurs, NEUCHATEL

Vient de paraître:

LE CANTON DE NEUCHATEL

par Ed. Quartier-la-Tente et L. Perrin

2me série

Le DISTRICT de BOUDRY

2me livraison

La commune de BOUDRY

Prix de chaque livraison:

Pour les souscriptions primitives . . . . . Fr. 2. —
Pour les souscriptions nouvelles . . . . . » 2.50
Pour une livraison isolément . . . . . » 3.50

DEM. A ACHETER

On demande à acheter au comptant quelques mille

chopines vides

deux mille bouteilles

vin blanc de Neuchâtel 1904

sur lies

Offres écrites avec prix, à L. N. 356, au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

On demande à acheter

un potager

de rencontre, en bon état. Demander l'adresse du nº 349 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

AVIS DIVERS

Mme A. Savigny, Genève

FUSTERIE 1

Sage-femme. - Consultations, Pensionnaires Maladies des dames.

Leçons écrites de comptabilité américaine. Succès garanti. Prospectus gratis. — **H. Frisch.** expert comptable, **Zurich** N. 59. A. 972

On cherche, pour le printemps,

PENSION

à Neuchâtel, pour jeune fille de 14 ans, dans **famille** ayant jeune fille du même âge. Jouissance d'un piano désirée. Offres à Louis Chervet, Praz (Vully).

Une demoiselle de

FLORENCE

désire donner des

leçons d'italien

Demander l'adresse du nº 280 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

HOTEL BELLEVUE
CORCELLES

Tous les samedis

Souper aux tripes

Société d'Utilité publique

VENDREDI 23 NOVEMBRE 1906

à 8 heures du soir

à l'Aula de l'Académie

Conférence publique

et gratuite

VOYAGE AUX

Côtes de Norvège, Lofoten Laponie, Cap Nord

(avec projections)

par **M. MATTHEY-DUPRAZ**

Professeur aux Verrières

Les enfants ne sont pas admis.

Grande salle du Collège de Peseux

Conférence publique

et gratuite

Vendredi 23 novembre

à 8 heures du soir

Sujet:

JULES VERNE

Conférencier:

M. le pasteur Ad. BLANC

COMMISSION SCOLAIRE

SALLE DES CONFÉRENCES, NEUCHATEL

SAMEDI 24 NOVEMBRE 1906

à 8 heures et quart

UN SEUL CONCERT

MISS MARIE

BREMA

Cantatrice des représentations wagnériennes de Bayreuth, des théâtres royaux de Covent-Garden (Londres), de la Monnaie (Bruxelles), et de l'Opéra-Comique

M. Max Behrens

PIANISTE

Livret contenant les textes et traductions des morceaux chantés: 30 ct.

Piano de concert PLEYEL

Direction de Concerts Ad. HENN, Genève

PRIX DES PLACES:

Amphithéâtre, 3 fr. 50. — Parterre, 2 fr. 50 — Galerie, 1 fr. 50.

En vente chez M. W. SANDOZ, Terreaux 1, et le soir à l'entrée.

A la sortie, voitures de tramways pour Saint-Blaise, Serrières, Peseux, Corcelles, Auvernier, Colombier, Cortaillod et Boudry.

Au même magasin, Terreaux 1, à vendre d'occasion deux bons pianos.

Souhaits DE NOUVEL-AN

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* publiera, comme les autres années, le 31 décembre, une page spéciale contenant les avis de négociants et autres personnes, qui désirent adresser à leur clientèle ou à leurs amis et connaissances, des souhaits de bonne année.

Modèle de l'annonce:

LA MAISON X...

adresse à sa bonne clientèle ses meilleurs vœux de nouvelle année.

Une grande partie des pages étant déjà retenue par divers clients, prière de s'inscrire jusqu'au 15 décembre au bureau du journal, rue du Temple-Neuf, 1.

ADMINISTRATION DE LA *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

N.-B. — Nous rappelons au public que notre journal administre lui-même sa publicité.

Hôtel du Vaisseau

TRIPES

Samedi soir à 7 h.

TRIPES NATURE
TRIPES mode de Caen

DIMANCHE SOIR c.o.

Civet de lièvre

Pour parents

Demoiselle, modeste et active, désirant se perfectionner dans la langue française, **cherche pension** pour 3 ou 4 mois, comme volontaire, dans une aimable famille où il y a gentilles fillettes de 5 à 14 ans, **en échange elle recevrait dès le mois de mai,** à prix très modéré, pour plus de 4 mois, une jeune fille dans son petit ménage simple mais bien soigné et fort agréable à Zurich. Références et renseignements détaillés sont donnés *et reçus par* Mlle Knobel, Forchstrasse.

---

28 FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

LA COLLECTIONNEUSE

PAR

J.-H. ROSNY

— Ce n'est pas au nom d'un service rendu que je viens vous demander Jacqueline, c'est au nom de l'amour que j'ai pour elle et de l'affection que j'ai pour vous.

— De l'affection! Laissez-moi rire! Mais c'est de l'affection placée à gros intérêts. Ah! si Jacqueline était demeurée la pauvre fille...

Laty le regarda dans une stupeur muette; Antoine s'aperçut de l'absurdité qu'il allait dire...

— Voyons, fit le jeune homme, ne soyez pas injuste, ne m'accusez pas d'une cupidité que vous savez être loin de mon cœur.

— Il reste toujours vrai que Jacqueline sera un jour une grosse héritière, et quelle compensation pouvez-vous lui offrir?

— J'ai pensé comme vous... aussi longtemps que je n'espérais pas être aimé de Jacqueline.

— Vous l'avez poursuivie, obsédée.

— Ne dites pas cela! s'écria Laty, non seulement j'ai agi avec une extrême réserve, mais je n'ai rien tenté pour peser sur les décisions de votre fille. Elle seule a choisi. Mes semaines d'attente furent les plus lugubres de mon existence. Je ne souhaite pas à mon pire ennemi de vivre dans le doute et l'angoisse où j'ai vécu. Mon amour est resté dans ma poitrine comme le renard du jeune spartiate et, pas plus que lui, je n'ai imploré la pitié de personne. Jacqueline a fait ce qu'elle a voulu. Ce n'est pas un crime, je suppose, de faire connaître à une jeune fille, avec l'approbation de sa mère, qu'on ressent pour elle un honorable amour?

— Non, mais c'est un crime d'avoir spéculé sur la nature timide d'une mère, quand vous étiez l'ami du père, quand vous étiez en possession du secret de la fortune future de la fille. Qui vous prouve que Mme Ferronnaye aurait agi de même avec vous si elle avait su que l'héritage de ma tante Elisabeth devait nous revenir?

— Mon cœur m'assure que Mme Ferronnaye et Jacqueline auraient agi de même, et, d'ailleurs, il n'est pas trop tard pour leur poser cette question.

— Il est trop tard, puisque vous vous êtes emparé par surprise de la foi de Jacqueline. Je le répète, vous avez agi à mon égard en ami félon. Je ne suis pas un ingrat, je me souviens de vos bons offices, mais j'aurais préféré les reconnaître en vous laissant la moitié de l'héritage plutôt que de vous donner ma fille.

— J'aurais, en tout cas, refusé la moitié de cet héritage et, depuis le temps que vous me connaissez, vous devriez le savoir. C'est Jacqueline que je veux, non parce que je vous ai rendu service, non pour l'argent qu'elle aura, mais simplement parce que je l'aime.

— Et moi, je répète que je ne vous la donnerai pas. Faites ce que vous voudrez, mon intention est qu'elle épouse Mauterre; si elle refuse Mauterre, qu'elle en choisisse un autre, mais pas vous.

— En quoi ai-je mérité votre haine?

Ils demeurèrent quelque minute face à face, se considérant avec une telle attention qu'ils paraissaient se voir pour la première fois. Et, en effet, sous un autre jour, c'était la première fois qu'ils se voyaient. Ferronnaye trouvait un Laty bien plus ferme, plus fort et plus avisé, Laty un Ferronnaye moins loyal et moins honnête.

— Ferez-vous le malheur de votre fille? dit enfin Charles-Georges.

— Je ne ferai que son bonheur en empêchant une sottise.

— Jacqueline m'aime.

— Elle vous oubliera.

— Vous m'épouvantez! cria Laty, et, cependant, il me semble que vous vous trompez. Une première fois, j'ai dû vous ouvrir les yeux sur le caractère de Jacqueline; je crois pouvoir le faire encore cette fois-ci: elle ne m'oubliera jamais.

— Vous êtes bien présomptueux.

— Non, fit Laty en souriant, ne dites pas une chose si loin de votre pensée. Ayez pitié de moi. Soyez, comme autrefois, mon grand ami que j'aimais et respectais... Ne croyez pas non plus que je sois incapable d'atteindre à la gloire que vous ambitionnez si justement pour Jacqueline... Lisez cette lettre. Elle est d'un maître peintre contemporain, le seul dont personne ne doute, un des seuls qui n'écriraient pas une ligne contre leur pensée. Je lui ai soumis des études... Je n'ose pas vous dire moi-même ce qu'il m'écrit.

— Je ne lirai pas cette lettre, ma résolution est prise. Aussi longtemps que je vivrai, j'empêcherai de toutes mes forces ce mariage.

Il était véritablement en colère, les veines de son front près d'éclater. Malgré sa corpulence, il arpentait le salon d'un pas rapide et le spectacle ne manquait pas d'une certaine grandeur de voir cet homme ramassé sur lui-même, les yeux brillants, les muscles palpitants, tout pareil à un fauve qui exhale sa rage. Laty demeurait calme. Il échouait au port, mais se savait aimé! L'obstacle qui se dressait devant lui ne pouvait lui donner autant de crainte que l'amour lui donnait de courage.

Il n'était pas chez lui depuis une demi-heure, tout rempli des grands souvenirs de cette journée, qu'un commissionnaire frappa à sa porte:

— Que me voulez-vous, mon brave?

L'homme parut d'abord ne pas trop se rappeler. Il haletait d'avoir gravi les étages et chaque bouffée de son haleine dénonçait la présence de nombreux alcools accompagnés d'ail. Enfin, il bafouilla:

— Je vais vous dire, c'est rapport à la Nathalie, la bonne qu'est chez la vieille... moi je suis le commissionnaire des Invalides, même que mon nom est sur ma boîte... Paraîtrait que la vieille a eu une attaque... Ah! mon vieux, faudrait voir — une attaque de la poplexie... Nathalie vous fait dire de venir, parce que... parce que la vieille lui avait bien recommandé.

Quand il eut fini, il voulut recommencer, sentant qu'il saurait mieux dire son affaire à présent qu'il l'avait dégoisée une fois, mais Laty l'arrêta:

— Mlle Ferronnaye a eu une attaque d'apoplexie?

— Oui, une attaque de ça... Et puis une forte... Nathalie m'a dit: «Y a pas, elle doit y rester».

Et il s'en alla, bredouillant, bafouillant dans l'escalier:

— Y a pas, elle doit y rester, qu'a ma dit.

Laty sauta sur son chapeau.

— La journée aux péripéties, songea-t-il.

Et il s'engloutit dans le premier fiacre qui passait. Quand il arriva, Thalie lui dit qu'Elisabeth agonisait. Il la trouva étendue sur son matelas sans mouvement, la langue morte; mais ses yeux vivaient encore et, tout de suite, elle les porta sur lui. Ferronnaye se tenait au pied du lit. Il souffrait de la pénible situation de sa tante; on ne sait quelle affection de famille revenue soudain. Il trouvait à Elisabeth des traits de son père et, tout en cherchant quels soins il pourrait lui prodiguer, on le sentait timide comme s'il eût craint de paraître hypocrite. Mais rien ne prévalait contre la sensation prodigieuse de la grande fortune, — un monde si vaste et si varié ouvert à sa fantaisie, — rien, pas même la crainte d'une mort semblable; car, enfin, il était de la famille, lui aussi, et il ne menait pas l'existence sobre et tempérante de ceux que l'apoplexie avait tués parmi les siens.

Cependant, Elisabeth faisait de pénibles efforts pour parler. Elle n'y arrivait pas. Enfin, elle eut un geste de la main, Laty s'écria:

— Elle veut écrire!

La vieille femme le remercia du regard, tandis que Ferronnaye l'envoyait aux enfers.

— Ça n'a pas de bon sens, dit-il, avec un haussement d'épaules. Il faut laisser la malade tranquille. Vous pouvez entraîner une aggravation, si elle fait le moindre effort.

Charles-Georges baissa la tête dans un morne découragement. Elisabeth s'agitait davantage. A ce moment Bargès parut: Laty lui soumit le cas.

— Il n'y a pas d'inconvénient, dit-il, seulement vous perdez votre peine; elle ne vous comprendra pas.

Charles-Georges tira de sa poche un carnet et un crayon. Le docteur mit le crayon aux doigts de la malade. Longtemps elle s'efforça, traçant des signes indistincts. Ferronnaye haletait dans l'épouvante d'une dernière volonté, d'une indication de l'endroit où elle aurait mis un deuxième testament. Il faudrait en tout cas plaider. Les cheveux dressés sur la tête, il observait sa pauvre tante. Enfin après de longs tâtonnements, les doigts à moitié paralysés tracèrent des signes informes, puis la malade retomba sur ses oreillers. Les trois hommes se passèrent le billet.

— Je vous le disais bien, murmura Bargès, c'est du gribouillage.

— En effet, dit Ferronnaye.

Mais Laty s'acharnait, avec son habitude de regarder de très petits dessins. Tout à coup il se frappa le front et lut:

— Engourdie.

— Comment! fit Bargès, vous avez déchiffré cela?

— Regardez vous-même: ENGOURDIE.

Et il suivait le mot de lettre en lettre avec son doigt.

— C'est vrai, souffla Ferronnaye, rassuré.

— Elle se rend vaguement compte de son état, ajouta Bargès.

— Parlez avec prudence; je vous en supplie, dit Laty à qui cette scène brisait le cœur.

A ce moment Elisabeth fit de nouveau signe qu'elle voulait écrire et, une fois de plus, elle traça un petit nombre de caractères. Charles-Georges les déchiffra encore:

— Tout pour vous... prêtre.

— C'est, ma foi, vrai! s'écria Bargès, après inspection du papier.

— Mais cela n'a aucun sens! dit hargneusement Ferronnaye.

Laty ne les écoutait pas; il se penchait vers la pauvre femme.

— Oui, oui, je vous comprends, c'est entendu, je vous remercie.

Elle eut alors une espèce de sourire effrayant et, de suite, se mit à râler. Ce râle lugubre se prolongea durant plusieurs heures. Bargès était parti. Ferronnaye attendait la fin, guettait le dernier souffle qui devait faire de lui un millionnaire. Laty était mortellement triste, plein de remords et de pitié! Il en voulait à Antoine de se montrer sous un vilain jour. Dans le silence de réprobation, et sur la face pâle et crispée de Charles-Georges, Ferronnaye lut enfin le blâme. Il y fut sensible et se composa un visage de circonstance. D'ailleurs, pour cette singulière nature, la scène offrait à la fois de l'épouvante et un espoir insensé de délivrance. Son excuse est qu'il avait passé toute sa vie avec le spectre de la faillite, que sa tante n'avait jamais eu compassion de peines que Balzac place avec raison parmi les plus cruelles de ce monde.

(A suivre.)

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel,* en ville, 8 fr. par an.

Maison spéciale pour les Cafés

MERCURE

Chocolats Suisses et Denrées Coloniales

80 Succursales en SUISSE

SPÉCIALITÉS :

CAFÉS

fraîchement torréfiés

Les personnes qui savent apprécier une bonne tasse de café seront entièrement satisfaites de nos mélanges de **cafés fraîchement torréfiés,** qui se distinguent par un arome des plus fins et une saveur des plus agréables.

Prix-courant de ces mélanges :

N° 1	Mélange Brésil fin	le ¼ kg. 80	cts.
» 2	Mélange Campinas surfin	» 90	»
» 3	Mélange Amérique centrale surfin	» 100	»
» 4	Guatémala surfin	» 120	»
» 5	Nouvelle-Grenade surfin	» 140	»
» 6	Mélange de Vienne	» 150	»
» 7	MERCURE, mélange spécial	» 160	»
» 8	Mocca d'Arabie	» 180	»
» 9	Mélange de Carlsbad	» 180	»
» 10	Mélange de Menado superfin	» 200	»
» 11	Caracoli Mélange trié superfin	» 100	»
» 12	» » » extra fin	» 130	»
» 14	» » des Indes, trié extra-fin	» 150	»

Le prix des CAFÉS VERTS est de 70 à 160 cts le ½ kg.

Moulin à café électrique

Le café est moulu gratuitement

THÉS

Le thé du „Mercure"

se compose d'un choix des sortes de thé les plus savoureuses et les plus substantielles, qui proviennent des meilleures récoltes. Il se distingue tout particulièrement par sa force et par son arome délicieux, qu'il conserve très longtemps grâce à un empaquetage rationnel. Nous recommandons spécialement:

	en paquets	½ kg.	¼ kg.	⅛ kg.
N° 1 Paquet VIOLET **Fin Ceylan**	fr. 3.—	1.50	—.75	
» 2 Paquet BLEU **Ceylan, mélange angl.**	» 3.50	1.75	—.90	
» 3 Paquet ROUGE **Mélange moscovite**	» 4.50	2.25	1.15	
» 4 Paquet VERT **Laps. Souchong**	» 5.50	2.80	1.45	

Chaque paquet porte des instructions pour la préparation du thé.

THÉS EN VRAC dans tous les prix

Le plus fin thé russe

de la maison

A. KOUSNETZOFF & Cie, à Moscou

Première maison russe pour le commerce des thés

En paquets originaux à ¼ liv. russ.
N° 0000 à fr. 2.50 le paquet
» 82 » » 1.50 »
» 83 » » 1.25 »
» 86 » » —.75 »

CHOCOLATS

Vente des chocolats *les plus estimés*

des fabriques:

Lindt, Sprüngli, Kohler, Peter, Nestlé, Lucerna Cailler, Suchard, Klaus, Frey, Grison Ribet, Séchaud, etc.

FONDANTS ET PRALINÉS

CACAO, BISCUITS, BONBONS

etc., etc.

Vente au comptant avec 5 % d'escompte en timbres-rabais

Succursale à Neuchâtel

Rue de la Treille 11 et Place Parry

Succursales aussi à La Chaux-de-Fonds et au Locle

Temple de Saint-Blaise

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1906

à 3 h. après midi. — Ouverture des portes : 2 h. ½

CONCERT

organisé par

la Société de chant « L'AVENIR » de St-Blaise

sous la direction de M. le professeur G.-L. WOLF

avec le bienveillant concours de

Mlle Elsa FILLIEUX, *Soprano* — Mlle Berthe PERROSET, *Organiste*

M. Ed. GOLAY, *Violoniste* — M. MARUTZKY, *Violoncelliste*

ET D'UN CHŒUR MIXTE DE LA PAROISSE

Pour les détails, voir le programme

Prix des places : Premières, 1 fr. — Secondes, 50 centimes.

Les billets sont en vente, à Saint-Blaise, chez : MM. Charles Pipy, S. Maurer, et le jour du concert à l'entrée.

Entrée libre pour MM. les membres passifs, munis de leur carte.

TOUX, RHUMES, CATARRHES

enrouements, excès de glaires, disparaissent comme **par enchantement en quelques heures** par les véritables **PASTILLES TYSI.**

Journellement les attestations les plus élogieuses nous parviennent du pays et de l'étranger. Médailles d'or, Paris, Londres, Berlin. Refusez tout ce qu'on vous offrira de soi-disant meilleur, exigez les véritables « Tisy ». Sans réclame elles s'imposent par elles-mêmes, par leurs guérisons merveilleuses.

Prix : 1 fr. 25. — Dépôt principal pour Neuchâtel : Pharmacie Dr REUTTER, faubourg de l'Hôpital et rue de l'Orangerie.

Galerie Léopold Robert

Salle Est

EXPOSITION de PEINTURE PŒTZSCH

du SAMEDI 3 au DIMANCHE 25 NOVEMBRE, de 10 heures à 5 heures

Fermeture : Dimanche soir

AFFICHES

Fermez la Porte
S. V. P.

sur papier et sur carton
AU BUREAU
de la
Feuille d'Avis de Neuchâtel
Rue du Temple-Neuf, 1

Académie de Neuchâtel

COURS LIBRE

de

Langue espagnole

Le cours inférieur d'espagnol (pour débutants) aura lieu

aujourd'hui vendredi, à 4 heures

à l'auditoire des lettres

Pour renseignements s'adresser au secrétariat.

Le recteur.

Traitement des entorses, foulures, suites de fractures. — Rhumatisme, sciatique, lumbago, etc. — Opération sans douleurs des cors, verrues. — Traitement de l'ongle **incarné.**

Avenue du 1er Mars 24.

TELEPHONE

Laboratoire d'analyses industrielles

A.-F. Leuba, chimiste

FLEURIER

Rue du Pont 16

TÉLÉPHONE

Analyses de combustibles, engrais, eaux, matériaux de construction, métaux, alliages, denrées alimentaires, vins, etc.

Analyse complète des urines.

CONVOCATIONS

Croix Bleue

Vendredi 23 novembre

dès 7 h. ½ du soir

(Ouverture des portes à 7 heures)

SOIRÉE-THÉ

à la

Grande Salle des Conférences

à l'occasion du

28me anniversaire de la fondation de la section de NEUCHATEL

Cartes d'entrée et programme à 50 ct., au magasin de M. G. Sahli, rue du Temple-Neuf.

Neuchâtelois d'origine

ASSEMBLÉE

VENDREDI 23 NOVEMBRE

à 8 h. et demie

PENSION HUMBERT

Rue Saint-Maurice n° 4

Zofingue

ANNIVERSAIRE DU GRUTLI

Il est rappelé à MM. les V. Z. qu'ils sont cordialement invités au Commers, qui aura lieu à l'hôtel Beau-Séjour, vendredi 23 novembre 1906, immédiatement après le cortège.

SOCIÉTÉ DE Cavalerie du Vignoble

Course à cheval

le dimanche 25 novembre

1 heure précise, **départ : Place Purry**

ITINÉRAIRE :

Colombier - Chambrelien Champ-du-Moulin et retour par Rochefort.

Invitation cordiale à tous les cavaliers.

LE COMITÉ

Monsieur Eugène SIRE exprime sa profonde reconnaissance à tous ceux qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de le frapper.

Neuchâtel, le 21 novembre 1906.

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel*

est en vente :

A notre bureau, rue du Temple-Neuf, 1 ;
Au kiosque de l'Hôtel de Ville ;
A la librairie Mollet ;
A la bibliothèque de la Gare ;
Sur le quai de la Gare ;
Epicerie Maurer, Ecluse ;
Boulangerie Kuster, Cassardes ;
Epicerie Bourquin, rue J.-J. Lallemand ;
Boulang. Muhlematter, Gibraltar.

Les porteurs et porteuses sont aussi chargés de la vente.

5 c. PARTOUT : le numéro

ETAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariage

Laurent-Léopold Frey, relieur, Lucernois, et Jeanne-Marguerite Favre, couturière, Neuchâteloise, tous deux à Neuchâtel.

François-Jacques Bornens, commis, Français, et Ida-Emilie Borel, sans profession, Neuchâteloise, tous deux à Genève.

Naissances

20. Jeanne-Hélène, à Edmond Wuthier, fonctionnaire postal, et à Emma-Frida née Sturzenegger.

Décès

20. Edouard, fils de Edouard Wittwer, et de Emma née Burkhalter, Bernois, né le 11 février 1906.

20. Jean-Emmanuel, fils de Charles-Emmanuel Dubois, et de Jeanne née Luginbuhl, né le 13 mars 1906.

21. Albert Bucher, coupeur-cordonnier, époux de Elise née Spring, Neuchâtelois, né le 15 mai 1862.

POLITIQUE

Royaume-Uni

On écrit de Londres au «Temps» :

«Il est plus facile de voir clair dans les rues de Londres, même en ces jours assombris de novembre, que dans les discussions parlementaires sur l'«Education bill», le projet de loi sur l'enseignement que triture actuellement la Chambre des lords. Un diplomate fort intelligent, qui vit depuis douze ans ici et suit les affaires politiques d'un œil très attentif, me disait ce matin : «Quand la Chambre des communes a voté le projet, j'y comprenais à la rigueur quelque chose. Mais depuis que les nobles lords l'ont pris en main, toute lumière s'est éteinte, «the light failed», comme dans le roman de Kipling. La seule chose désormais intéressante, c'est d'essayer de comprendre... pourquoi on ne comprend pas!»

— Quoique le repos du dimanche soit ancré dans les mœurs anglaises bien plus profondément que dans n'importe quel autre pays, il n'avait pas jusqu'ici conquis sa place dans l'ensemble de la législation britannique. Le règlement de 1901, lequel encore ne s'appliquait qu'aux manufactures et aux ateliers, se contentait de prescrire une «courte journée de repos par semaine».

Aujourd'hui, on annonce le dépôt à la Chambre d'un projet de loi instituant pour tout employé, sans exception, le repos complet du dimanche chaque semaine, soit en tout 24 heures, ou bien 48 heures tous les quinze jours, soit un samedi suivi d'un dimanche, ou un dimanche et son lundi, ou encore un samedi et le lundi suivant. Les négociants israélites qui ferment le samedi sont dispensés de fermer le dimanche. Les domestiques ne sont pas compris dans la loi. L'amende prévue pour les patrons délinquants va de 25 à 125 fr., et pour les compagnies, corporations et municipalités, de 125 à 500 fr.

L'auteur de ce projet est un membre libéral de la Chambre des communes, M. C. Goddard Clarke, négociant en gros, député d'un des bourgs de Londres.

Norvège

A propos d'une discussion engagée par les journaux anglais au sujet d'un nouveau traité destiné à garantir l'intégrité de la Norvège et qui serait établi sur le modèle de celui qui fut conclu en 1855 par la Suède et la Norvège avec l'Angleterre et la France, «la Gazette de Cologne» apprend que la Norvège a effectivement l'intention de poser devant des puissances, y compris la Russie, la question d'un traité de neutralité, fût-ce même sur une autre base que celui de 1855. « Nous avons lieu de croire, déclare «la Gazette de Cologne», que l'Allemagne montrerait des dispositions conciliantes à l'égard d'un pareil vœu de la Norvège».

Autriche-Hongrie

La Chambre autrichienne des députés a continué mercredi la discussion du projet de réforme électorale. Une proposition de la minorité, tendant à l'introduction du vote plural, a été adoptée, à l'appel nominal, par 201 voix contre 153. Les socialistes, les chrétiens-sociaux et les Tchèques ont accueilli la proclamation du résultat par des applaudissements frénétiques. Un tel vacarme s'est élevé aux galeries que le président s'est vu obligé de les faire évacuer.

Russie

Des journaux de la capitale se basent sur les dires de la presse de gauche de Russie, ainsi que les télégrammes de leurs correspondants, pour affirmer que, conformément à certaines ordonnances du Sénat, les paysans seront écartés des élections législatives. L'esprit de parti seul pourrait faire interpréter ainsi les ordonnances en question. En réalité, ces ordonnances n'ont pas privé les paysans de leurs droits électoraux. La loi n'a pas eu pour but de leur accorder un privilège exclusif comparativement aux autres classes sociales. Or, la loi a été revisée de telle façon que des mêmes personnes, en leur qualité de paysans, avaient droit au double et même au triple vote. Par conséquent, la décision du Sénat ne fait que rétablir le véritable sens de la loi, assure une information de source officieuse.

ETRANGER

Collision en mer. — Le paquebot «Kaiser Wilhelm der Grosse», en quittant la rade de Cherbourg à destination de New-York a été abordé par le paquebot «Orénoque». Les deux navires ont été gravement endommagés. A bord du «Kaiser Wilhelm», il y a eu quatre tués et douze blessés. A bord de l'«Orénoque», cinq personnes manquent; on suppose qu'elles se sont noyées. Le «Kaiser Wilhelm der Grosse» a subi de sérieux dommages. Il sera probablement réparé à Southampton.

Un champ d'or. — Le correspondant du «Daily Telegraph» à Kingstown (Jamaïque) télégraphie en date du 21 qu'un expert minier, arrivé le 21 de Colon, annonce la découverte d'un important champ d'or dans la république de Panama, près de la rivière Chagres. L'expert se rend à New-York pour s'entendre avec des capitalistes en vue de l'exploitation du gisement qui couvre une surface de 12 milles carrés.

SUISSE

BERNE. — On a constaté la présence de la fièvre aphteuse dans une étable des environs de Saint-Imier.

Cette étable contient vingt-trois bêtes bovines, vingt-deux porcs et neuf moutons. Le lait livré jusqu'ici à Saint-Imier ne peut plus être transporté hors de la ferme contaminée. Le commerce du bétail est interdit dans toute la région de Saint-Imier.

ZURICH. — Le Conseil communal de Zurich propose au Conseil général d'exécuter l'usine électrique de l'Albula d'après le système du courant continu et lui demande de l'autoriser à prendre les mesures nécessaires. La municipalité a fait savoir au gouvernement des Grisons qu'elle accepte les conditions mises par ce dernier à l'autorisation des travaux concernant la prise des eaux de l'usine de l'Albula.

SCHWYTZ. — On annonce de Einsiedeln, la mort simultanée des deux époux Kälin. Le mari, âgé de 84 ans, est décédé dans la matinée, de vieillesse; la femme, qui était quelque peu souffrante et qui était âgé de 83 ans, est morte dans l'après-midi.

VAUD. — Le Grand Conseil a renvoyé à la commission une pétition du «Grütliverein» de Lausanne, demandant que, de par la loi, les chefs de section soient tenus de connaître la langue allemande. Le Conseil a voté ensuite en 2me débat un projet d'institution de caisse de retraite pour les employés cantonaux.

RÉGION DES LACS

Vully (corr.). — Il a été expédié jeudi en gare de Sugiez 23 vagons de légumes du Vully pour la foire de Berne, qui a lieu lundi prochain le 26 novembre et non le 26 décembre comme je vous l'avais écrit par erreur. Chaque vagon est de 10,000 kg. environ.

Il y a une différence de 5 vagons en plus sur l'année dernière. La sécheresse de l'été 1906 n'a donc pas été préjudiciable à la culture maraîchère du Vully. C'est que les grèves du lac, qui depuis le desséchement sont devenues de véritables jardins potagers, conservent toujours, même pendant les années très chaudes, un peu d'humidité; c'est à cela qu'il faut attribuer cette prodigieuse production de légumes.

La séparation

Suivant ce qui a été décidé au Grand Conseil, le rapport du Conseil d'Etat sur les deux demandes d'initiative sera le premier objet mis en discussion à la reprise de session, mardi prochain.

Voici le texte de ce document :

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ÉTAT AU GRAND CONSEIL

sur deux demandes d'initiative populaire concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau du Grand Conseil deux demandes d'initiative populaire concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat.

L'une de ces demandes, dont les listes, imprimées sur papier gris ont été remises à la Chancellerie jusqu'au 10 novembre 1906, revêt la forme suivante :

DEMANDE D'INITIATIVE

en faveur d'une consultation populaire sur la

SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Les soussignés,

Considérant qu'en présence du mouvement d'opinion qui s'est produit à diverses reprises et en particulier dans le courant de cette année, «il convient de consulter le peuple sur le principe de la Séparation des Eglises et de l'Etat» ;

Considérant que le «seul moyen» d'obtenir cette consultation populaire est de demander au Grand Conseil, par la voie d'une initiative appuyée de 3000 signatures, une revision partielle de la constitution ;

Proposent au Grand Conseil une revision partielle de la constitution dans le sens de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Les listes grises ont été signées valablement par 7727 citoyens.

La seconde demande, dont les listes, imprimées sur papier blanc, ont été déposées à la Chancellerie jusqu'au 16 novembre 1906, est rédigée en ces termes :

DEMANDE DE REVISION CONSTITUTIONNELLE

Les citoyens soussignés, faisant usage du droit d'initiative populaire prévu au nouvel article 84 de la constitution cantonale, ont l'honneur de proposer au Grand Conseil la revision de l'article 71 de la constitution dans le sens de la «Séparation des Eglises et de l'Etat et de la Suppression du budget des cultes», sous réserve de mesures transitoires.

Cette demande est appuyée par 6046 signatures valables.

Nous rappelons que l'exercice du droit d'initiative en matière de revision partielle de la constitution est réglé actuellement par l'article 84 (nouveau) de la constitution, adopté par le peuple dans la votation des 11 et 12 août 1906, et promulgué par arrêté du Conseil d'Etat en date du 23 octobre 1906, article dont la teneur suit :

Art. 84 (nouveau). — En matière de revision partielle de la constitution, le droit d'initiative appartient :

Au peuple ;
A tout membre du Grand Conseil ;
Au Conseil d'Etat.

L'initiative populaire est le droit qu'ont 3000 électeurs au moins de proposer au Grand Conseil l'adoption d'un nouvel article constitutionnel, l'abrogation ou la modification d'articles en vigueur.

La demande d'initiative peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou celle d'un projet rédigé de toutes pièces.

Lorsque la demande est conçue en termes généraux, le Grand Conseil, s'il l'approuve, procèdera à la revision partielle dans le sens indiqué et en soumettra le projet à l'adoption ou au rejet du peuple. Si, au contraire, il ne l'approuve pas, la question de la revision partielle sera soumise à la votation du peuple ; si la majorité se prononce pour l'affirmative, le Grand Conseil procédera à la revision en se conformant à la décision populaire.

Lorsque la demande revêt la forme d'un projet rédigé de toutes pièces et que le Grand Conseil lui donne son approbation, le projet sera soumis à l'adoption ou au rejet du peuple. Si le Grand Conseil n'est pas d'accord, il peut élaborer un projet distinct ou recommander au peuple le rejet du projet proposé et soumettre à la votation son contre-projet ou sa proposition de rejet en même temps que le projet émané de l'initiative populaire.

Toute modification constitutionnelle devra faire l'objet de deux votations au Grand Conseil, la seconde ne pouvant avoir lieu qu'un mois après la première.

Les deux demandes dont le Grand Conseil est nanti sont présentées correctement, en conformité de l'article 84 (nouveau) de la constitution.

Toutes deux, conçues en termes généraux, tendent à la revision partielle de la constitution dans le sens de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Toutefois il est facile de se convaincre, en examinant le texte même des formules, que l'on se trouve en présence de deux mouvements distincts, inspirés de motifs différents.

Ainsi que l'indiquent le titre et les considérants de la liste grise, les signataires de cette liste désirent avant tout une consultation populaire, et pour l'obtenir ils emploient le seul moyen à leur disposition, soit une demande d'initiative tendant à une revision constitutionnelle.

De leur côté, les signataires de la liste blanche réclament nettement la revision de l'article 71 de la constitution. Leur proposition, plus précise et plus complète que la précédente, prévoit, outre la Séparation, la suppression du budget des cultes, «sous réserve de mesures transitoires».

Il nous paraît que cette réserve ne doit entrer en ligne de compte que si le Grand Conseil, décidant de donner suite à la demande, procède immédiatement à la revision.

La question qui se pose tout d'abord est la suivante :

«Le Grand Conseil approuve-t-il ou n'approuve-t-il pas les demandes d'initiative qui lui sont présentées?»

En d'autres termes, juge-t-il qu'il y a lieu de trancher affirmativement la question de la Séparation et de soumettre à l'adoption ou au rejet du peuple un projet de revision partielle réglant toute cette matière?

Ou bien estime-t-il que la question doit tout d'abord être soumise à la votation du peuple, quitte à ne procéder à la revision que si la majorité populaire lui en donne le mandat?

C'est au Grand Conesil seul qu'il appartient de se prononcer.

S'il choisit la première alternative, il chargera le Conseil d'Etat ou une commission spéciale de présenter un projet de revision dans le sens indiqué par les demandes d'initiative populaire.

Si, au contraire, il trouve préférable de procéder tout d'abord à une consultation du corps électoral, il pourra le faire en adoptant le projet de décret ci-après :

Voir la suite des nouvelles à la page quatre.

Quel est ce compte „S"

Monsieur Meier? et pourquoi ces 40 fr.? — Pour pastilles minérales véritables de Soden de Fay. Vous aviez cependant donné l'ordre que le personnel reçût de ces pastilles aux frais de la caisse au cas ou l'on se plaindrait de refroidissements, et nous avons atteint notre but. Depuis lors personne n'a manqué, et le public n'est plus incommodé par la toux des dames et des messieurs qui le servent. Les véritables Soden de Fay rendent de brillants services et cette petite dépense est largement compensée. On les achète en boîtes de 1 fr. 25 dans toutes les pharmacies, drogueries et dépôts d'eaux minérales. M. N.3346

Le retour d'âge 14

L'**Elixir de Virginie Nyrdahl** qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes, est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : **hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations,** gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdhal, 2, rue de la Tacherie, Paris. **Le flacon 4 fr. 50,** franco. **Envoi gratuit** de la brochure explicative. **Exiger sur l'enveloppe** de chaque flacon, la signature de garantie **Nyrdahl.**

La *Feuille d'Avis de Neuchâtel,* en ville, 2 fr. par trimestre.

PROJET DE DECRET

soumettant à la votation populaire la question de la Séparation des Eglises et de l'Etat

(Du).

LE GRAND CONSEIL

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

Vu une demande d'initiative, appuyée par 7727 signatures, en faveur d'une consultation populaire sur la Séparation des Eglises et de l'Etat;

Vu une demande de revision, appuyée par 6046 signatures, de l'article 71 de la constitution,

DÉCRÈTE:

Article premier. — La question suivante sera soumise au peuple:

«Voulez-vous la revision partielle de la constitution cantonale du 22 novembre 1858, dans le sens de la Séparation des Eglises et de l'Etat?»

Art. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Neuchâtel, 16 novembre 1906.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, EDOUARD DROZ. Le chancelier, PERRIN.

CANTON

Val-de-Ruz. — Dès maintenant le district est pourvu d'une voiture d'ambulance qui est stationnée à Cernier.

Le Landeron. — Celui qui creuse un fossé pour son prochain y tombe lui-même. Un habitant du Landeron vient de s'en assurer.

Ayant volé ses voisins, il porta plainte comme ayant été volé lui-même.

La police mit alors le nez dans ses affaires, remit toutes choses au point et donna logement gratuit au voleur plaignant.

NEUCHATEL

Pêche. — Deux pêcheurs de notre ville, MM. Mugli et Schenker, ont capturé hier une couple de brochets dont chacun pesait 10 kilogrammes.

Tournée Ben Alibey. — Le théâtre était presque trop petit hier soir pour contenir le public qui assistait à la représentation du merveilleux prestidigitateur qu'est Ben Alibey. On avait dû ajouter des chaises, chose qui ne s'est pas vue depuis longtemps.

Il serait difficile de faire un choix dans le programme, tout était si bien exécuté et avec une si grande habileté qu'une préférence pour l'un ou l'autre tour est impossible.

Ben Alibey déchire des mouchoirs appartenant à des spectateurs, il les fait couper, puis d'un coup de sa baguette, ils disparaissent et se retrouvent dans une miche de pain, entiers comme lorsqu'il les a reçus. Il donne une bague à un spectateur que celui-ci garde précieusement enveloppée dans un mouchoir et qui pourtant se retrouve attachée au cou d'une jolie tourterelle, enfermée elle-même dans une bouteille de champagne. Et que d'autres choses encore, nouvelles et intéressantes; aussi les applaudissements n'ont pas manqué.

Une séance de somnambulisme, puis une danse serpentine ou papillon mystérieux d'un nouveau genre, représentant la physionomie de tous les souverains d'Europe, clôt la représentation.

Ben-Alibey promet une seconde séance, promesse qui est accueillie avec une vive satisfaction par la plupart. T. D.

Cour d'assises. — Audience du jeudi 22 novembre, à l'Hôtel de ville de Neuchâtel.

La cour, composée de MM. Georges Leuba, président, Rosselet et Soguel, juges, siège sans l'assistance du jury, tous les prévenus ayant fait des aveux complets.

Le président appelle la cause Egger et consorts. Les prévenus sont Egger Jaques-Alph., né en 1880, manœuvre, domicilié à Neuchâtel; Pilet Jules-Alfred, né en 1884, manœuvre, domicilié à Neuchâtel; Gilliéron Henri-Louis, né en 1883, serrurier et manœuvre, domicilié précédemment à Neuchâtel; Crot Justin-Bernard, né en 1890, manœuvre, domicilié précédemment à Neuchâtel.

Ces quatre jeunes gens ont soustrait, au préjudice de Mme Mayor, des fruits pour la valeur de 66 fr.

Les deux premiers sont des récidivistes. Egger a déjà subi deux condamnations pour vol et son camarade en a subi une.

Cette affaire, d'une importance très relative, aurait été renvoyée au jury correctionnel de Neuchâtel si les deux prévenus plus haut nommés n'avaient été récidivistes.

La cour, faisant application des articles 360, 362, 32, 20, 399, condamne Egger à 1 an de réclusion dont à déduire 68 jours de prison préventive subie, et Pilet à 4 mois d'emprisonnement avec même déduction; Crot et Gilliéron sont condamnés à 2 mois d'emprisonnement, avec application de la loi de sursis.

Les frais ascendant à la somme de 418 fr. 10 sont à la charge des condamnés.

Affaire Perrenoud. — Perrenoud Gustave-Adolphe, né le 1er octobre 1866 de la Sagne et des Ponts-de-Martel, guillocheur, domicilié à la Chaux-de-Fonds, actuellement écroué aux prisons de Neuchâtel, est prévenu de vol en récidive commis, à La Chaux-de-Fonds, au préjudice de M. A. Devenoges, graveur.

Le prévenu a soustrait, le 7 septembre, divers objets et habits d'une valeur de 50 fr.

La cour le condamne à 1 an de réclusion, dont à déduire 76 jours de prison préventive, 10 ans de privation de ses droits civiques et aux frais ascendant à 179 fr. 30, en application des articles 360, 361, 399, 32 et 20.

Affaire Muller. — Muller Louis-Alexis, né le 9 décembre 1872 à La Chaux-de-Fonds, originaire de Zollikofen (Berne), colporteur, sans domicile fixe, écroué actuellement aux prisons de Neuchâtel, prévenu de vol avec effraction commis aux Bollets sur Colombier. Il a soustrait dans la nuit du 21 au 22 mai 1901, une pendule, des tableaux et divers autres objets.

Muller est aussi un récidiviste. Il a déjà subi 37 condamnations. Emprisonné à Bienne, il a raconté à un co-détenu l'affaire des Bollets. Muller et un autre acolyte, inconnu à l'heure qu'il est, passant devant la propriété de Mme Wüst eurent l'idée de fracturer la porte d'entrée et de mettre à sac la maison.

Après demi-heure de délibération, la cour condamne le prévenu à un an de réclusion, dont à déduire 41 jours de prison préventive, 10 ans de privation de ses droits civiques et aux frais ascendant à 195 fr. 15.

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

En ouvrant hier soir, à la Salle circulaire, la réunion annuelle de la Société neuchâteloise d'utilité publique, le président, M. F.-A. Perret, a annoncé que le comité avait été sollicité de s'occuper de l'assurance vieillesse, des beaux-arts, d'architecture, duc hant populaire, de la peine de mort et de son abolition en Suisse, du fonds Pestalozzi, grâce auquel des enfants pauvres reçoivent en hiver des effets d'habillement, de l'indifférence en matière électorale.

Le comité se sentira encouragé à étudier ces diverses questions, surtout s'il se sait appuyé par la population et si cet appui se manifeste par la venue de nouveaux sociétaires ou par de palpables témoignages de sympathie.

Puis le secrétaire, M. W. Brandt, a rendu compte de l'activité du comité pendant l'hiver écoulé: cours populaire d'hygiène donné par le docteur Sandoz; cours d'esperanto par MM. Wenger et Strœhle, en quatorze leçons, que suivirent jusqu'à la dernière 70 dames et 20 hommes; envoi à 23 communes de 2600 bulletins de prévision du temps; enfin, conférences publiques.

Pour l'hiver, qui est à la porte, le comité a obtenu de M. Paul Bouvier la promesse d'un cours de vulgarisation de l'art, à partir de janvier, et les conférences du vendredi reprendront dès aujourd'hui.

Seulement, il y en aura moins, l'Etat ayant retiré sa subvention à cause de la situation financière. C'est assez dire que la Société d'utilité publique, dont on attend beaucoup et à laquelle on donne peu, a besoin de nouvelles recrues: quand on a peu de chose, on ne peut pas faire grand'chose.

L'exercice nouveau commence avec 1000 fr. en caisse, ainsi qu'il appert du rapport de M. H. Hoffmann. C'est peu.

La grosse question à l'ordre du jour de la séance est ensuite exposée par M. Quartier-la-Tente. C'est celle de l'œuvre des enfants anormaux dans le canton.

Les enfants anormaux sont les aveugles, les sourds-muets, les idiots, les épileptiques, les rachitiques. Une statistique en a établi la présence de 8000 en Suisse, de 200 dans le canton de Neuchâtel. De ces malheureux qui, à l'école, retardent le développement des enfants normaux, ou qui, abandonnés à eux-mêmes, risquent de grossir l'armée du vice et du crime, la justice et l'intérêt social autant que la pitié commandent qu'on s'occupe d'améliorer le sort. On doit le faire prudemment, scientifiquement et sans jamais douter du résultat, ainsi qu'on le fait avec succès à Bâle, à Zurich, en certains endroits de la campagne suisse, en Allemagne depuis longtemps, en France depuis peu, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Amérique et en Belgique, où l'on distingue les arriérés pédagogiques et les arriérés médicaux, c'est-à-dire les anomalies mentales et les anomalies physiques.

Suivant une enquête toute récente, les enfants constatés anormaux dans les écoles du canton de Neuchâtel étaient au nombre de 83. Il importe d'aviser, aussi la Société d'utilité publique a-t-elle chargé hier son comité de recommander aux autorités cantonales la création dans les centres de classes spéciales pour les anormaux capables d'entrer sans inconvénient dans les écoles publiques.

Elle a aussi chargé le comité de nommer une commission qui étudiera le moyen de fonder, pour y recevoir les anormaux plus gravement frappés, une maison hospitalière, une ferme-école avec un pédagogue agriculteur et une surveillance médicale. Cette organisation pourrait bénéficier du concours de l'Etat, dans la pensée de M. Quartier-la-Tente.

Le docteur Paris, directeur de Perreux, s'est prononcé très catégoriquement en faveur d'une telle maison hospitalière, où l'on arrive le mieux à fixer l'attention des anormaux, donc à les développer.

M. Hulliger a émis, non moins nettement, l'opinion qu'on se passerait volontiers du concours de l'Etat, auquel il serait en tout cas difficile de faire appel dans les circonstances actuelles.

M. Edouard Clerc estime qu'il faut d'abord trouver une maison: l'argent suivra, ou bien nos populations manqueraient à leurs généreuses traditions. Ne pourrait-on pas entrer en pourparlers avec la Société des colonies de vacances de La Chaux-de-Fonds, dont l'immeuble de Malvilliers n'est occupé que trois mois par année?

La commission à nommer tiendra compte sans doute des idées exprimées.

Enfin, M. Quartier-la-Tente propose que le comité confie à quelqu'un le soin de rapporter, ou mette au concours une étude sur les causes de la diminution croissante, dans le pays neuchâtelois, du goût pour les affaires publiques; il voit la preuve de cette diminution dans la peine qu'éprouvent certaines communes à constituer leur commission scolaire, dans les déclarations d'impôt non consciencieuses, dans le refus de voter les lois fiscales et dans le petit nombre des citoyens qui se rendent aux urnes lors des élections et votations.

A ce propos, M. Petitmaître (Couvet), a fait remarquer que l'obligation du vote n'avait pas de sanction, et M. Ed. Courvoisier, que la sanction était souvent inapplicable.

POLITIQUE

Au Sénat français

Le Sénat vote la loi relative aux saisies sur les salaires et décide qu'elle sera applicable à l'Algérie et à la Tunisie.

Quant à la proposition de loi portant de 9000 à 15,000 fr. l'indemnité parlementaire, l'urgence et la discussion immédiate sont votées à mains levées, ainsi que le passage à l'article unique, qui est adopté.

A la Chambre française

M. Baudon dépose un rapport sur une proposition de loi tendant à porter l'indemnité parlementaire de neuf à quinze mille francs.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée sans opposition. La proposition de loi est votée à mains levées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur les constructions navales. M. Le Bail fait l'historique de la question des cuirassés. Il dit que les six cuirassés demandés sont des unités de remplacement et non pas d'augmentation.

M. Pelletan à la parole. Il estime que c'est par surprise que la dernière Chambre a voté la construction de six cuirassés. L'alarme d'Algésiras a disparu, mais les dépenses restent.

Le ministre de la marine, M. Thomson, répond que le texte voté par le Parlement est formel et qu'il prévoit la mise en chantier de six cuirassés. Il demande à ses contradicteurs pourquoi ils ne dirent rien lors de la discussion relative aux cuirassés en mars.

La suite du discours du ministre est renvoyée à vendredi.

Suppression des conseils de guerre

M. Drelon dépose une motion tendant à supprimer complètement les conseils de guerre en temps de paix, sans nuire à la discipline militaire. La proposition comprend seulement dix-huit articles et attribue exclusivement à la juridiction civile la poursuite de toutes les infractions. Les infractions de droit commun seront jugées par les tribunaux de droit commun. Les infractions purement militaires ressortiront des tribunaux correctionnels qui siègeront dans chaque corps d'armée et qui seront composés de trois juges civils et de deux assesseurs militaires choisis par les commandants de corps d'armée.

Les inventaires

Les inventaires ont donné lieu, dans le département du Finistère, à quelques incidents. A Plouguerneau, plus de deux cents personnes armées de bâtons défendaient les portes de l'église. Les grilles du cimetière une fois forcées, un mur humain les a remplacées. Les paysans ont opposé une résistance acharnée et plusieurs d'entre eux ont été blessés assez gravement. De nombreux soldats ont été contusionnés. Le commissaire a télégraphié, demandant à Brest de l'infanterie coloniale. Le sous-préfet est arrivé sur les lieux.

— Dans le département du Nord, 165 inventaires sur 260 sont terminés. Il n'en reste plus à effectuer que dans les arrondissements de Lille et de Cambrai.

Le capitaine Magné va être traduit devant un conseil de guerre pour avoir refusé de donner des ordres à l'occasion d'un inventaire.

Le successeur de M. de Podbielski

Le «Moniteur de l'empire allemand» annonce officiellement la nomination de M. d'Arnim Crieven comme ministre d'Etat chargé du portefeuille de l'agriculture.

Le ministre de l'intérieur est déchargé de ce portefeuille, qu'il n'avait que par intérim.

En Russie

Jeudi après midi, à Tiflis, rue de la Gare, l'ingénieur Berdt, du chemin de fer transcaucasien, a été assailli par deux individus, dont l'un a tiré sur lui un coup de revolver.

Berdt a tué l'un des assaillants d'un coup de revolver, l'autre a été arrêté. L'état de l'ingénieur est grave; il a reçu une balle à travers la poitrine.

— L'auteur de l'attentat commis contre l'ancien gouverneur général d'Elisabetpol, Golotchapoff, n'est pas encore retrouvé, malgré les actives recherches.

— Il se prépare de nouveaux désordres antijuifs, à Odessa. La police a déjà procédé à un certain nombre d'arrestations.

Nouvelles diverses

Les ballons dirigeables. — On annonce de Mantes que le dirigeable «Patrie» a effectué jeudi matin une nouvelle ascension libre. Il a évolué pendant deux heures, ayant à bord six personnes, et n'a pas dépensé de lest.

Les incidents de Longchamp. — Le tribunal correctionnel, jugeant les récents incidents de Longchamp, a condamné pour rébellion, vol de tickets, destruction d'un édifice d'utilité publique, six inculpés de un à huit mois de prison, l'un d'eux sans sursis; quatre autres ont été frappés de 100 à 150 fr. d'amende et trois ont été acquittés.

L'ADMINISTRATION de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* n'accepte pas les annonces en texte abrégé.

Toute correction faite à la composition d'une annonce se paie à part.

COURRIER BERNOIS

(De notre correspondant)

Les charlatans — La grotte de Kandersteg — On travaille quand même au Lœtschberg

Berne, 23 novembre.

Dans le canton de Glaris, comme vous le savez sans doute, la pratique de l'art médical est libre. Aussi était-ce, jusqu'à ces derniers jours, le refuge de charlatans de toute sorte. Le plus fameux d'entre eux, le professeur Dr Kahlert, dont le nom, accompagné d'épithètes flatteuses, s'étalait à la quatrième page des journaux, vient d'être arrêté.

L'art que pratiquait surtout le dit professeur était celui de la réclame et parmi ceux qui regretteront sa disparition, il faudra compter en première ligne les fermiers d'annonces.

Kahlert se disait en possession de simples, cueillies aux Indes, qui lui permettaient de guérir toutes les maladies... et plusieurs autres, comme dit un petit poème du moyen âge.

Le traitement, bien entendu, se faisait par correspondance, aussi bien que le diagnostic. Vous devinez sans peine quelle sorte de malades s'adressait au charlatan. C'étaient ceux qui trouvaient moins gênant un traitement où l'on peut exposer par lettre ses petites misères. Aussi notre docteur était-il assailli de clients pleins de confiance dans les plantes des Indes.

Du reste, désireux de rendre service à ses semblables, il ne se confinait pas dans ces régions de la seule médecine, et pour quatre sous il envoyait aux jouvenceaux une pommade destinée à faire pousser la moustache. Un parfait philanthrope.

La clientèle suisse, cependant, avait diminué ces dernières années, par contre les patients (qui, dans l'occasion, n'avaient pas volé leur nom) des pays limitrophes s'adressaient en grand nombre à la «Polyclinique», comme s'intitulait cette boîte à gogos. Toutefois, les journaux allemands avaient déjà mis en garde leurs lecteurs contre cette exploitation éhontée.

Le docteur publiait, par exemple, de nombreuses lettres de remerciements d'anciens clients qu'il avait délivrés de leurs maux. Or sur une dizaine de ces documents, il s'en trouva sept dont les signataires n'existaient pas et trois dont on avait emprunté le nom sans leur en demander l'autorisation.

On voit d'ici la confiance qu'il faut accorder à des charlatans de cette espèce. Leur seul but est de gagner de l'argent, en exploitant honteusement de pauvres diables trop naïfs qui croient trouver en eux des esculapes dévoués. Le seul service auquel ils s'intéressent dans leur «clinique» c'est celui des mandats, auquel ils vouent toute leur attention. Des étudiants en médecine ratés servent de secrétaires, avec quelques meurt-de-faim, dactylographes et stéographes chargés de liquider la correspondance — qui est volumineuse. Inutile de dire qu'on paie d'avance. Le client est taxé suivant sa profession, cela va de 10 à 40 ou 50 fr., sans compter les appareils plus ou moins sanitaires — genre ceinture électrique — que l'on réussit à lui «enfiler». L'analyse d'urine joue le grand rôle et sert de base à tous les diagnostics — depuis la tuberculose jusqu'au rhumatisme articulaire, en passant par la chute des cheveux.

Il est bon, croyons-nous, qu'une large publicité mette les gens trop crédules en garde contre une pareille exploitation. Chose assez naturelle, ce sont surtout les ouvriers et les petits bourgeois qui recourent aux offices de ces charlatans dans lesquels ils ont une robuste confiance. Je ne parle pas, bien entendu, des «mèges» qui doivent être rangés dans une catégorie différente de celle des Kahlert.

Ce n'est pas à Glaris seulement qu'existe, ou plutôt qu'existait pareille «Polyclinique»; à Genève, un praticien allemand — réellement diplômé celui-là, — traite également par correspondance... et par mandats. Nous ignorons, toutefois, si les gogos qui viennent à lui sont aussi nombreux que ceux qui attendaient de Glaris la guérison.

Il existe, près de Kandersteg, une grotte à stalactites dont on a tenté dernièrement l'exploration. Un correspondant du «Bund», qui voit les choses en grand, racontait aux lecteurs les péripéties émouvantes de ce voyage souterrain. Après avoir parcouru d'étroits couloirs, on parvenait dans une salle magnifique, etc., etc. On parlait déjà de constituer une société des grottes de Kandersteg, quand un second correspondant, doué d'une imagination moins fertile que celle de son prédécesseur, remit les choses au point.

Il existe bien d'étroits couloirs, si étroits même que l'on ne peut y pénétrer. De grande salle, point. Aussi le Verkehrsverein de Kandersteg devra-t-il renoncer à exploiter des grottes sur le modèle de celles de Muotathal ou de Beatenberg.

Du reste, à l'heure qu'il est, les travaux souterrains ne vont pas manquer à Kandersteg ou, quoiqu'en dise le comité du Lœtschberg, les travaux de percement du tunnel ont bel et bien commencé, au nez et à la barbe des autorités fédérales.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service spécial de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*)

Espagne et Maroc

Madrid, 23. — Répondant aux questions posées jeudi au gouvernement par un certain nombre de députés concernant l'envoi à Tanger de navires de guerre, le ministre d'Etat a déclaré que le gouvernement a agi et continuera d'agir dans cette affaire avec une extrême prudence.

Le gouvernement a besoin, pour mener sa tâche à bonne fin, de l'appui de tous les bons citoyens.

Le ministre d'Etat a ajouté qu'il n'y avait dans l'envoi de navires à Tanger aucun motif d'alarme.

Une bombe

Constantinople, 23. — Une bombe a fait explosion jeudi dans le quartier de Péra.

Parlement anglais

Londres, 23. — La Chambre des Communes a adopté en troisième lecture à l'unanimité le projet de la loi sur la marine marchande.

Un joli don

Londres, 23. — La «Chronique juive» annonce que les époux Bischoffheim ont donné cent mille livres sterling à diverses œuvres de bienfaisance à l'occasion de leurs noces d'or.

La lèpre

Buenos-Ayres, 23. — Au congrès de la lèpre, le Dr Allende a déclaré qu'il existe dans la province de Cordoba 60 cas de lèpre dont 42 dans la ville de Cordoba elle-même.

Le Dr Sommer a présenté un rapport dans lequel il soutient que les moustiques sont les agents de propagation de la terrible maladie.

Extradition

Buenos-Ayres, 23. — Le traité d'extradition entre la Suisse et la République argentine a été signé hier.

Désordres à Odessa

Odessa, 23. — De nombreux étudiants en médecine ont été assaillis mercredi soir par des fauteurs de désordres dans les salles de la polyclinique universitaire.

Plusieurs d'entre eux ont été blessés; les professeurs se sont réunis pour discuter des mesures à prendre afin d'éviter le retour de pareils faits; les étudiants ont tenu également une assemblée dans le même but.

Messieurs les membres de la société de chant **Frohsinn** sont informés du décès de

EDOUARD WITTWER

fils de M. Edouard Wittwer, membre de la Société, et sont priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu vendredi 23 courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire: Rue des Moulins, 26.

LE COMITÉ.

Monsieur et Madame Georges-Eugène Sandoz, imprimeur, et leur fils Georges-René, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Charles Sandoz et leurs enfants, à Yverdon; Madame et Monsieur Louis-Auguste Borel, leurs enfants et petits-enfants, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds; Madame et Monsieur Albert Dessoulavy, à Fenin; les familles Jacot, Sandoz, Bournot et Calame ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire ensuite du décès de

Madame veuve de Justin SANDOZ, née JACOT

leur chère mère, grand-mère, sœur, belle-sœur et tante, enlevée à leur affection aujourd'hui jeudi, dans sa 64me année, après une pénible maladie.

Neuchâtel, le 22 novembre 1906.

Repose en paix.

L'ensevelissement aura lieu samedi 24 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Rue du Roc 10, Neuchâtel.

Messieurs les membres de **l'Union commerciale** et de **l'Association des Vieux Unionistes** sont informés du décès de

Madame veuve de Justin SANDOZ, née JACOT

mère de MM. Georges et Charles Sandoz, membres honoraires, et priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu samedi 24 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Rue du Roc, 10.

Messieurs les membres de la **Fédération romande des typographes (section de Neuchâtel)** sont informés du décès de

Madame veuve de Justin SANDOZ, née JACOT

mère de leur collègue et ami Georges Sandoz, et priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu le samedi 24 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Rue du Roc, 10.

Le Comité.

Madame Elise Bucher et son fils Edmond, Madame Bucher-Zemp et ses enfants, à Entlebuch, Mademoiselle Elise Renggli, à Malters, les familles Renggle, à Bienne, Aarburg et Lucerne, Monsieur et Madame Krummenacher et leurs enfants, à Malters, Monsieur Spring et sa famille, à Neu-Stocken (Thurgovie), Madame et Monsieur Streckeisen et leurs enfants, à Zurich, Monsieur et Madame Spring et leur fille, à Müllershof (Russie), ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Albert BUCHER

leur bien-aimé époux, père, neveu, beau-fils, beau-frère, oncle et cousin, qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui aujourd'hui, dans sa 44me année.

Neuchâtel, le 21 novembre 1906.

Que ta volonté soit faite.

L'ensevelissement aura lieu vendredi, 23 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire: Faubourg de l'Hôpital 3.

Messieurs les membres de la Société de chant **Frohsinn** sont informés du décès de

Monsieur Albert BUCHER

membre passif de la société et priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu vendredi, 23 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire: Faubourg de l'Hôpital 3.

LE COMITÉ.

Messieurs les membres de la **Société de tir d'infanterie** sont informés du décès de

Monsieur Albert BUCHER

leur collègue et ami, et priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu vendredi, 23 courant, à 3 heures.

Domicile mortuaire: Faubourg de l'Hôpital 3.

LE COMITÉ

M. G. Pétremand et sa famille ont l'honneur de faire part de la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur ALBERT BUCHER

leur fidèle et dévoué collaborateur depuis 17 ans.

Neuchâtel, le 21 novembre 1906.

AVIS TARDIFS

La Section neuchâteloise de l'Automobile Club suisse cherche à louer, comme lieu de réunion, une chambre indépendante située au centre de la ville. — Adresser les offres Casier postal N° 6393.

La librairie James ATTINGER

A NEUCHATEL

demande à acheter:

Matile. Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin, broché, de préférence non rogné.

Mme de Charrière. Les Phéniciennes, de préférence broché et non rogné.

On échangerait aussi de Mme Charrière les lettres écrites de Lausanne, 1re partie, édition originale, toutes marges, contre un autre opuscule du même auteur, si possible dans le même état.

Mercuriale du Marché de Neuchâtel

du jeudi 22 novembre 1906

	les 20 litr.				le litre
Pom. de terre.	1 10	1 20	Lait	—	22 — —
Raves	1 —	— —			le ½ kilo
Choux-raves.	1 20	— —	Beurre	1 80	— —
Pommes	2 80	— —	» en mottes	1 60	— —
Poires	3 —	— —	Fromage gras	1 10	20
Châtaignes.	3 —	4 —	» mi-gras.	— 80	— —
	le paquet		» maigre	— 70	— —
Poireaux	— 10	— 35	Pain	— 16	— —
	la pièce		Viande bœuf	— 85	— 95
Choux	— 15	— 20	» vache	— 70	— 80
Choux-fleurs.	— 50	— 80	» veau	1 —	1 10
	la chaine		» mouton	— 90	1 30
Oignons	— 10	— —	» cheval.	— 40	— —
	la douzaine		» porc	1 10	— —
Œufs	1 40	1 60	Lard fumé	1 10	— —
			» non fumé	1 —	— —

Bourse de Neuchâtel

Jeudi 22 novembre 1906

d = demande; *o* = offre; *m* = prix moyen; *x* = prix fait

Actions			*Obligations*		
Banque Comm.	510	*m*	Franco-Suis. 3 ¾	465	*d*
Banq. du Locle.	610	*d*	Ét. de Neuch. 4 ½	101.50	*m*
Crédit foncier	607.50	*m*	» » 4 %	101	*o*
La Neuchâteloise	450	*d*	» » 3 ½	96	*o*
Câb. él. Cortail.	450	*o*	Com. de Neuc. 4 %	100	*d*
» » Lyon	1108	*x*	» » 3 ½	95	*o*
Gr. Brasser. ord.	300	*o*	Lots N. 1857 T. al.	—	
» » priv.	510	*o*	» Non t.	40	*d*
Tram. Neuc. ord.	—		Ch.-de-Fonds 4 %	100.25	*o*
» » priv.	510	*d*	» 3 ¾	97	*o*
Imm. Chatoney.	570	*d*	Locle 4 %	100	*d*
» Sand.-Trav.	275	*d*	» 3.60	96	*o*
» Sal. d. Conf.	250	*d*	Créd. f. Neuc. 4 %	100	*x*
» Sal. d. Conc.	190	*d*	Gr. Brasserie 4 %	—	
Villamont	490	*o*	Tram. N. 1897 4 %	100	*o*
Bellevaux	1100	*x*	Chocol. Klaus 4 ½	100	*d*
Soc. Im. Neuch.	290	*d*	Mot. St-Aubin 4 %	—	
Etab. Rusconi, pr.	500	*d*	*Taux d'escompte*		
» Ed. Pernod.	—		Banq. Cant. 5 ½	—	
Mot. St-Aubin.	—		Banq. Com. 5 ½	—	

BOURSE DE GENÈVE, du 22 novembre 1906

Actions			*Obligations*		
Saint-Gothard	—.—		3 % féd. ch. de f.	—.—	
Bque Commerce	1100.—		3 ¾ C. de fer féd.	1004.50	
Fin. Fco-Suiss.	6487.50		3 % Gen. à lots.	106.50	
Union fin. gen.	761.50		Egypt. unif.	514.—	
Gaz Marseille jouis.	814.50		Serbe 4 %	419.—	
Gaz de Naples.	264.—		Jura-S., 3 ½ %	491.50	
Fco-Suis. élec.	564.50		Franco-Suisse	470.—	
Cape Copper	205.—		N.-E. Suis. 3 ½	492.—	
Gafsa	3422.50		Lomb. anc. 3 %	337.—	
Parts de Sétif.	555.—		Mérid. ita. 3 %	348.—	

Changes à Neuchâtel		Demandé	Offert
	France	99.93	100.—
	Allemagne	123.06	123.15
	Londres	25.25	25.27
	Italie	100.07	100.17
	Vienne	104.57	104.67

Argent fin en gren. en Suisse, fr. 124.— le kil.
Neuchâtel, 22 novembre. Escompte 5 ½ %

BOURSE DE PARIS, du 22 nov. 1906. Clôture.

3 % Français	96.10	Bq. de Paris	1647.—
Consol. angl.	86.62	Créd. lyonnais	1208.—
Brésilien 4 %	86.—	Banque ottom.	680.—
Ext. Esp. 4 %	95.22	Suez	4510.—
Hongr. or 4 %	97.10	Rio-Tinto	1932.—
Italien 5 %	103.35	Ch. Saragosse	426.—
Portugais 3 %	70.62	Ch. Nord-Esp.	277.—
Turc D. 4 %	94.62	Chartered	43.—
Actions		De Beers	537.—
Bq. de France	—.—	Goldfields	94.—
Crédit foncier	—.—	Gœrz	33.25

BULLETIN METEOROLOGIQUE — Novembre

Observations faites à 7 h. ¼, 1 h. ¼ et 9 h. ¼

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Tempér. en degrés cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
22	6.6	3.1	9.5	732.4		var.	faible	nuag.

23. 7 h. ¼: 6.1. Vent: N.-E. Ciel: clair.

Du 22. — Toutes les Alpes visibles. Soleil visible par moments le matin.

Hauteur du Baromètre réduite à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719,5mm.

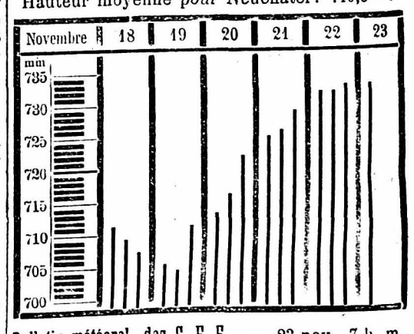

Bulletin météorol. des C. F. F. — 23 nov., 7 h. m.

Altitude mètres	STATIONS	Tempér. centigr.	TEMPS & VENT	
394	Genève	5	Tr. b. tps.	Calme.
450	Lausanne	8	Couvert.	»
389	Vevey	8	Tr. b. tps.	»
398	Montreux	8	»	»
537	Sierre	4	»	»
1609	Zermatt	—	Manque.	
482	Neuchâtel	7	Tr. b. tps.	»
995	Chaux-de-Fonds	4	»	»
632	Fribourg	5	Brouillard.	»
543	Berne	3	Tr. b. tps.	»
562	Thoune	3	Qq. n. Beau.	»
566	Interlaken	3	Tr. b. tps.	»
280	Bâle	6	»	»
439	Lucerne	7	»	»
1109	Göschenen	4	»	»
338	Lugano	4	»	»
410	Zurich	4	»	»
407	Schaffhouse	5	»	»
673	Saint-Gall	4	Brouillard.	»
475	Glaris	2	Tr. b. tps.	»
505	Ragatz	5	»	»
587	Coire	2	»	»
1543	Davos	—3	»	»
1836	Saint-Moritz	—5	»	Vt d'E.

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ